

COMMUNE DE ZUDAUSQUES



Compte rendu du comité consultatif des fêtes, du développement sportif, culturel, associatif et touristique du 12 septembre 2022

République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

Invités

Mesdames les élues et citoyennes cooptées Anne Gaëlle Gawlowicz, Arminda Giovacchini, Colette Lemaire, Lucie Wissocq, Sabine Vroelant, Magaly Decroix.

Messieurs les élus et citoyens cooptés Didier Bée, Ludovic Ribreux, Jacques Bocquet, Mickaël Huyghe, Arnaud Denis, Kévin Arnoux, Éric Dereuder, David Cuvelier, Didier Popieul.

Deux représentants au plus des associations conventionnées : Club de l'âge d'or, Foyer rural, Festi' village, Art' Groupe, les amis de l'église de Cormette, L'association de sauvegarde du patrimoine, sports et loisirs, société de chasse de Zudausques, l'entente sportive Boisdingham-Zudausques, association des anciens combattants.

Présents ou représentés : les personnes ou associations dont les

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Point sur les animations de l'automne et de l'hiver 2022 (actualisation du calendrier des fêtes)
En concertation avec l'ensemble des personnes présentes il est procédé à une actualisation du calendrier des fêtes pour la période de septembre 2022 à Janvier 2023. Il est tenu compte des animations proposées par Eric de l'estaminet. Voir calendrier joint.
Un nouveau comité sera organisé au plus tard en janvier 2023 pour procéder à la rédaction du calendrier des fêtes de l'an prochain.
- 2) Animations CCPL (diffusion)
Il est une nouvelle fois souligné la qualité et la diversité des manifestations sportives et culturelles ouvertes à tous, organisées par la CCPL et en conséquence l'intérêt pour les Zudausquoises et Zudausquois d'une diffusion accrue de l'information par la municipalité (site et facebook) et les associations locales.
- 3) Conventions avec les associations, rappel
Comme le proposent les réglementations en vigueur sur le soutien aux associations il est rappelé que le versement de subventions aux associations locales est conditionné à la signature d'une convention entre les représentants associatifs et la municipalité ; convention portant sur les engagements réciproques tant sur le contenu et les conditions des animations que sur le soutien matériel et financier de la commune dans le respect des règles de droit.
Il est rappelé que les conventions en vigueur peuvent être actualisées si nécessaire.
- 4) Via Francigena : jumelage
Le dossier suit son cours, les communes (Suisse et Italie) qui pourraient être sollicitées seront présentées au prochain comité.
- 5) Aménagements sur l'espace Jean Guy Walemme
Il est fait état des travaux en cours sur le site, objet de fréquentes détériorations (encore récemment détérioration de la porte du local de remise en forme).

Le foyer rural informe la municipalité de la nécessité de reconduire l'habilitation du stade de football en catégorie T 6 car cette association a la volonté d'y faire évoluer des équipes de jeunes sous couvert et en accord avec le club de football local « Entente Boisdingham-Zudausques-Mentque Norbécourt », club affilié à la FFF et évoluant en district côte d'opale. Le foyer rural précise par ailleurs que les jeunes adhérents du foyer rural motivés par la pratique du football lors des ateliers hebdomadaires doivent également être licenciés au club de football local pour pouvoir participer à des compétitions.

Les élus n'ayant pas été informés par l'entente de football de l'existence d'un partenariat avec le foyer rural, les travaux permettant l'habilitation du stade avaient été mis en « sommeil » du fait de l'absence d'effectifs pour y faire évoluer les équipes séniors jouant exclusivement sur le stade de Boisdingham depuis trois saisons.

Du fait de cette nouvelle perspective, la municipalité s'engage à réactiver dans les meilleurs délais le dossier portant habilitation du stade auprès du district, étant précisé qu'il conviendra de mobiliser quelques crédits et financements pour réaliser les travaux aux abords du stade (gestion du pluvial) sur la pelouse (trous et bosses) et la réfection des vestiaires.

6) Questions diverses.

- Les représentants du foyer rural interpellent monsieur le maire sur le fait de ne plus pouvoir bénéficier du prêt du véhicule utilitaire (fourgon) pour le transport des décors et autres matériels de la section théâtre lors de la tenue de ses représentations dans des communes extérieures à Zudausques. Mission assurée par un ancien élu jusqu'en 2020.

Monsieur le maire rappelle tout simplement la délibération en vigueur à Zudausques (votée à l'unanimité en 2014 et reconduite en 2020), en conformité avec la loi sur la transparence de la vie publique, qui autorise la conduite des véhicules communaux que par des employés communaux ou des élus en fonction dûment habilités. Aussi il est précisé que cette délibération ne sera pas changée et qu'il suffit de solliciter la commune bien en amont pour organiser les transports dans le respect des textes en vigueur. C'est aussi une question d'équité par rapport à toutes autres associations locales et aussi une sécurité en matière d'assurance et de risque de détériorations.

- Répondant à une autre question, au nom du principe de laïcité de l'école publique et de celui de la neutralité du service public monsieur le maire confirme que la municipalité n'est pas favorable à la distribution de toutes informations non scolaires par les enseignants de l'école.



L'adjointe au maire déléguée,
Anne Gaëlle Gawlowicz.

Le maire,
Didier Bée.

26, rue de la mairie-62500 ZUDAUSQUES-Tél 03.21.93.04.67

Mail : mairie@zudausques.fr - www.zudausques.fr

Toute correspondance administrative est à adresser à monsieur le maire.